

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
Syndicat Intercommunal A Vocation Multiple De Montesquieu-Volvestre
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2023
Délibération 03-03-2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation le 17 mars 2023

Présents : C.ANGLADE-G.BARTHET-L.BLANC-J.BOURHIS-R.CUSSOL-D.FAUCHEUX-A.LABORDE-F.PUGET-S.RESPAUD.

Conseillers suppléant représentant leurs conseillers titulaires absents : J-L.GARRIGUES-I.SORROCHE.

Absents excusés : C.DELOR-J-L.GAY-A.LORIATO-A.MATHIS-O.RIZZOLA-D.SOULA.
Absents : J.BAUDINIÈRE-J-M DESTEFANIS-C.KUBALA-C.SENECLAUZE.

Secrétaire de séance : Dominique FAUCHEUX

Le quorum est donc déclaré atteint et le Comité peut normalement siéger

Objet : affectation des résultats

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

- Le Compte Administratif 2022
- Le Projet de Budget 2023

L'Assemblée ayant donné quitus au Président pour sa gestion 2022 et ayant approuvé le projet de Budget 2031, il convient d'affecter le résultat global de fonctionnement dégagé par le Syndicat à la clôture de l'exercice 2022.

L'excédent de fonctionnement est de 5 249.64 €

L'excédent d'investissement est de 15 400.01 €

Le Conseil Syndical décide sur proposition de Monsieur le Président et après avoir délibéré :

Article unique : l'excédent global de fonctionnement est affecté ainsi qu'il suit :

- **au compte R 002 – Report à nouveau section de fonctionnement : 5 249.64 €**

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 11
Suffrages exprimés
Pour : 11 Contre 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET

